



# EPREUVES A RECLAMER

## PARC DU CHEVAL 12 ET 13 NOVEMBRE 2016

(Merci de remplir tous les champs de ce formulaire le plus lisiblement possible)  
Une fiche par cheval

NOM DU CHEVAL : .....

### Propriétaire ou Responsable :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone portable :

Email :

### Cheval

N° SIRE : \_\_\_\_\_

Race :

Age :

Robe :

Taille :

Sexe :

Père :

Mère :

Père de mère :

Radios :  oui

non

Epreuves choisies : 80 cm

100 cm

110 cm

### *Fourchette de prix TTC\* :*

< 5000 €

5000 à 8000 €

8000 à 12 000€

12 000 à 15 000 €

15 000 à 20 000 €

> 20 000 €

*Assujetti à la TVA :    oui                    non*

(\*prix d'expertise inclus)

***Rappel :*** pour que l'inscription soit prise en compte, la fourchette de prix de vente TTC du cheval doit obligatoirement être communiqué. Cette fourchette de prix figurera sur le catalogue et sera annoncée par le speaker au début de l'épreuve.

Bulletin à retourner complété à l'adresse mail suivante  
**avant le 10 novembre midi :**

[contact@parducheval.fr](mailto:contact@parducheval.fr)

# Règlement des épreuves à réclamer

## Epreuves de vente.

Les Equita Ventes ont fait partie du circuit d'épreuves « à réclamer » mis en place par l'ASECRA. Par conséquent, les chevaux qui n'ont pas été vendus à Equita Lyon auront les frais d'inscription offerts pour les Ventes du Parc les 12 et 13 Novembre 2016 à Chazey-sur-Ain, 2<sup>ème</sup> étape du circuit « épreuves à réclamer ».

Sur le principe des courses à réclamer, ces épreuves sont destinées aux chevaux à vendre.

Ces épreuves se déroulent sur 3 hauteurs : 80cm, 1m, 1m10.

Les chevaux peuvent participer à 1 épreuves par jour au tarif de 15€ par jour (possibilité de réserver un boxe).

La fourchette de prix sera annoncée avant l'épreuve.

Les acheteurs mettent sous enveloppe leur offre d'achat par cheval.

Les enveloppes seront à récupérer par les vendeurs, à la fin des épreuves, auprès du jury.

**Pour des impératifs d'organisation, d'imprimerie, et de gestion de site internet, il est évident que vos inscriptions doivent nous parvenir le plus rapidement possible.**

### **Conditions de présentation :**

Les chevaux présentés devront être toilettés (chevaux propres...).

Un protocole radio **avec compte rendu** de chaque cheval présenté **est souhaitable** pour les antérieurs et pour les jarrets (décision prise dans l'intérêt de l'éleveur).

### **Conditions sanitaires :**

- Vaccination grippe équine obligatoire : le "feuillet vaccination" doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

Pour que la grippe soit en cours de validité, il faut :

- Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;

b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

- Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;

b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,

c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

### **Responsabilité :**

Les chevaux restent sous l'entière responsabilité du propriétaire durant leur séjour sur le Parc du cheval. Aucune personne faisant partie de l'organisation, ni l'association organisatrice ne pourra être mise en cause en cas d'accident survenu à leur cheval ou du fait de leur cheval, lors de l'évènement.